

**Compte rendu de la séance du conseil municipal  
du vendredi 05 décembre 2014 à 19heures 30 – salle du conseil municipal**

**Présents** : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima (pouvoir Marylène FAIVRE), M DUPRE Lucien, M FERLAY Jacques, MME LANDES Anne-Marie, M LAUNEY Jean-François, MME PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick , MME PORTAL Joëlle, MME RAVOLET Sylvie, MME HENRIC Marie-Pierre, MME MAURY Sylvie (pouvoir à M Jean François LAUNEY),

**Absents** : Mme COMBES Catherine, Ms SYLVESTRE Lucien, SISQUES Robert

**Secrétaire** : M LAUNEY Jean-François

M le maire constate que M Sisques secrétaire de la précédente séance est absent, il renvoie la lecture et l'approbation du compte rendu de la séance du lundi 03 novembre 2014, à la prochaine séance du conseil municipal.

Pour permettre l'engagement des nouvelles dépenses au 1<sup>er</sup> janvier 2015, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, le conseil municipal approuve l'affectation de crédits en section d'investissement aux chapitres 20 et 21 pour un montant global de 82 000 €.

Le conseil municipal a procédé à la première modification du budget primitif 2014 de la commune par des ajustements de crédits en section de fonctionnement + 25 000 € (en dépenses et en recettes), en section d'investissement + 12 300 € (en dépenses et en recettes) sans augmentation du budget primitif.

Les tarifs des différents services communaux ont été revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Sont concernés les tarifs de la garderie (1€ par jour) ainsi que du restaurant scolaire (3.80 €) ; les tarifs de la Médiathèque Jules Verne, les tarifs de location des salles communales, le tarif d'occupation du domaine public (13.00 €) ainsi que la création d'un nouveau tarif : la mise à disposition de la liste électorale sur clé USB (5.00 €). Le reste des tarifs reste inchangé. Le détail des tarifs sera affiché dans le hall d'entrée de la mairie.

Toujours au chapitre des finances, le conseil municipal a approuvé le reversement de l'excédent du budget annexe de l'assainissement vers le budget général pour un montant de 75 000€ considérant que toutes les possibilités d'affectation destinées à couvrir les dépenses propres au service avaient été examinées.

Enfin le conseil municipal a approuvé à 16 voix pour, 1 abstention, l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor et voté le taux maximum de cette indemnité à 100 %.

Sur proposition de M le maire le conseil municipal a approuvé la demande de prorogation du délai de commencement d'exécution pour l'opération éclairage public avenue Raoul Bayou, pour laquelle le Syndicat Hérault Energie a alloué à la commune une aide financière de 13 735.13 € représentant 75% du montant des travaux. De même, le conseil municipal a approuvé le projet de dissimulation des travaux d'électricité et d'éclairage public, route de Salabert RD20 E2 pour un montant global de 20 131.35 € et accepté le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Hérault Energie. Le montant de la dépense prévisionnelle à la charge de la commune est estimée à 9 541. 73 €.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014 : M le maire informe le conseil d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°721, et de la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'exploitation des chaufferies de l'école élémentaire, l'école maternelle, la mairie et le gymnase pour un montant de 35 709.57 €, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois avec l'entreprise SPIE SUD OUEST.

Au chapitre des questions diverses M le maire rend compte du courrier de remerciement adressé par le groupe Victor Hugo des Libres Penseurs de l'Hérault pour le soutien du Conseil municipal pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

Compte rendu également du communiqué du service de presse du Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve qui a décidé d'inclure l'Aveyron et l'Hérault dans le procédure de reconnaissance accélérée de l'état de catastrophe naturelle consécutivement aux phénomènes climatiques survenus à la fin du mois de novembre.

Il informe également les membres de l'assemblée présente du rendez-vous obtenu avec le maire d'Agde Président de la communauté d'agglomération pour tenter d'infléchir le règlement du SCOT, qui s'applique indifféremment à toutes les communes mais qui n'est pas adapté aux communes rurales et notamment sur la question des superficies moyennes de terrain ramenée à 350 m<sup>2</sup>.

M Duvaut informe l'assemblée de la préparation d'une exposition de peinture sur la renaissance italienne, et souhaiterait que la collectivité accepte de participer à hauteur de 1 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00

Fait à Saint-Chinian, le 11 décembre 2014

**Bruno ENJALBERT**  
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.